

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Direction du contrôle de gestion  
1459

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Rapport annuel des représentants du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône  
administrateurs de la Semidep**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au contrôle de gestion aux systèmes d'information et des systèmes munériques, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En vertu de l'article L1531-1 du CGCT qui énonce que les SPL sont soumises, à l'exception des dispositions du présent article, au Titre II du Livre V de la première partie du CGCT intitulé « Sociétés d'Economie Mixte », le droit d'information et de contrôle exercé par les collectivités au sein des SPL se manifeste principalement par un rapport annuel remis par l' élu ayant mandat au sein de ces structures.

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) précise que : "*Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte*".

Le présent rapport comprend les pièces suivantes :

- Présentation de la société
- Rapport d'activités 2016 et perspectives 2017
- Rapport financier au 31/12/2016
- Contrôle externe
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration du 3 mai, 29 juin, 25 octobre, 14 décembre 2016 et Assemblées Générales.

Il convient de rappeler que les Sociétés Publiques Locales, dont les actionnaires ne peuvent être que des collectivités territoriales ou leurs groupements, sont soumises à un contrôle de leurs actionnaires, analogue à celui qu'ils exercent sur leurs propres services. Dans le cadre de la SEMIDEP, ce contrôle s'exerce notamment par le biais d'un comité technique dont les réunions, préalables aux conseils d'administration permettent, outre le suivi au long cours de la société, d'effectuer des contrôles sur les orientations stratégiques, la gouvernance, l'activité opérationnelle et d'informer la Présidente du Conseil Départemental et les administrateurs.

La SEMIDEP a été créée en 1995 par l'ensemble des partenaires publics et sociaux pour mener la reconversion des chantiers navals. La mission majeure de la SEMIDEP est d'assurer, pour le compte et avec le soutien de l'ensemble des actionnaires et partenaires, le développement d'une filière complète des activités dédiées à la maintenance, la réparation et au refit des navires de grande plaisance.

La SEMIDEP a été transformée en SPL en décembre 2010, dans le cadre de la mise en place d'un plan d'investissement de 43 M€ approuvé et soutenu financièrement par les collectivités locales, et d'une DSP prolongée jusqu'en 2036.

Actionnariat : Au 31/12/2016 le capital de la société SEMIDEP est de 20 010 587,00 € divisé en 131 260 actions de 152,45 €

*Les parts du capital sont réparties comme suit :*

- Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône : 50% soit 65 629 actions ;
- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur : 25,82% soit 33 894 actions ;
- Métropole Aix Marseille Provence : 19,91% soit 26130 actions ;
- Ville de La Ciotat : 4,27% soit 5 607 actions.

Gouvernance

Par délibération en date du 03/12/2010, le Conseil d'Administration a opté pour la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration, M. Patrick BORÉ, a été désigné par délibération du Conseil d'Administration du 17 juin 2015, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'Administration réuni le 22 juillet 2015 a nommé, au poste de Directeur Général, M. Jean-Yves SAUSSOL à compter du 1<sup>er</sup> août 2015, pour une durée de 5 ans. M. SAUSSOL, représentant légal de la SEMIDEP, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Ressources humaines

L'effectif moyen au 31/12/2016 est de 33 personnes, dont 9 cadres, 1 agent de maîtrise et 23 employés.

## ACTIVITE 2016 – PERSPECTIVE 2017

### Stratégie, développement et exploitation du site industriel

BILAN 2016

2016 a été une année de mutations importantes sur le site de La Ciotat : nouveau modèle économique pour la Grande Forme, lancement de la rénovation du Port-Vieux, révision du schéma d'aménagement des chantiers et du plan d'affaires de la société. De ces quatre objectifs, seul celui du plan d'affaires n'a été que partiellement atteint.

L'EVOLUTION DU MARCHE MONDIAL

La SEMIDEP a profité en 2016 d'un contexte de marché particulièrement porteur dans le secteur de la réparation et du refit de très grands yachts : développement de la flotte, croissance du marché de la construction de Yacht et tendance confirmée au gigantisme.

L'ACTIVITE DES CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT PARAÎT AVOIR ATTEINT UN PLAFOND LIÉ À LA SATURATION DE SES CAPACITÉS

Le site représente environ 8 à 10 % du chiffre d'affaires mondial du refit de yachts. La problématique est désormais celle d'une insuffisance de capacité à satisfaire la demande qui devra être traitée dans le cadre du futur plan stratégique «Scaleup 2018».

## PERSPECTIVES 2017

Poursuite de la croissance de l'activité, avec notamment le redémarrage de la Grande Forme. Cette année sera aussi celle des choix stratégiques concernant la poursuite des aménagements du chantier.

### Aménagements et travaux

#### 2016 : LES INVESTISSEMENTS STRATEGIQUES INSCRITS AU PLT

- La Grande Forme.
- Réhabilitation de l'annexe nef A.
- Suivi des commerces du bâtiment de l'armement.
- Réfection et mise en conformité des nefs A, B, C.
- Travaux réparations/transformation et création de nouveaux quais sur le Port Vieux et les chantiers navals.

2017 : Les opérations inscrites au PLT.

#### LES INVESTISSEMENTS EN FONDS PROPRES SEMIDEP « FIL DE L'EAU »2016

- Réfection de l'installation de chauffage et climatisation de la capitainerie.
- Réparation des enrobés devant les boutiques de l'armement.
- Rénovation des vestiaires et sanitaires de l'atelier SEMIDEP.

2017 :

- Installation de chauffage et climatisation de la capitainerie.
- Rénovation des vestiaires et sanitaires de l'atelier SEMIDEP.
- Réorganisation du plan d'eau du Port-Vieux.
- Remplacement des pontons flottants (500, 600, 700, 800 et 900) et réflexion sur les autres pannes (101, 200, 300 et les deux dernières pannes du port abri).
- D'autres opérations sont également envisagées.

#### DES CHARGES D'AMÉNAGEMENT EVALUEES À 506 106 €EN 2016

DES OPERATIONS HORS DSP : l'évolution du projet du secteur des Calanques et la ZAC de la Source du Pré.

### Exploitation du Port de Plaisance

Le PORT-VIEUX dispose de :

- 506 contrats annuels de plaisanciers (dont 243 pour des bateaux < à 6 m) ;
- 18 contrats annuels de pêcheurs ;
- 10 contrats annuels commerce.

Le PORT à SEC dispose de :

- 333 contrats annuels de plaisanciers.
- 46 contrats annuels d'Autorisations d'Occupation Temporaire pour les terrasses sur les quais.

### Exploitation du site industriel

L'activité du site industriel a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 6 369 K€(+ 3% par rapport à 2015) réparti en 11 activités.

#### Quelques éléments financiers de l'année 2016

Produits d'exploitation :	7,671 M€en 2016	7,522 M€en 2015
Charges d'exploitation :	7,093 M€en 2016	6,610 M€en 2015

dont :		
- salaires et Charges sociales :	2,24 M€en 2016	2,14 M€ en 2015
Total Produits :	8,844 M€en 2016	8,281 M€en 2015
Total Charges :	7,768 M€en 2016	7,377 M€en 2015
Résultat :	1,076 M€en 2016	0,904 M€en 2015

### Administrateurs

Les représentants du Conseil Départemental au sein des instances de la SEMIDEP, au 31/12/2016 étaient :

- Monsieur Patrick BORÉ, Président ;
- Madame Sabine BERNASCONI ;
- Madame Laure-Agnès CARADEC ;
- Monsieur Gérard FRAU ;
- Monsieur Gérard GAZAY ;
- Madame Danielle MILON.

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du Rapport annuel des Mandataires du Conseil Départemental Administrateurs de la SEMIDEP pour l'exercice 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL